



# Bâtiment



Pierre-Polvre - 1<sup>ère</sup> édition : 06/09



Gestion du bois et de la haie



Cultures & Fourrages  
et produits cidricoles



Élevage



Conseil aux entreprises :  
Stratégie



Conseil aux entreprises :  
Technico-économique



Gestion administrative  
et de l'information



Aménagement  
du territoire et  
développement local



Animations :  
rejoignez les groupes



Formation



Agro-environnement

## Intégration paysagère des bâtiments d'élevage et des sièges d'exploitation

Conseils pour améliorer l'intégration paysagère des bâtiments  
et aménager les abords et les accès de l'exploitation.



### Les atouts clés

- Concevoir un aménagement paysager de qualité respectant les lieux et le fonctionnement de l'exploitation agricole.
- Prendre en compte le paysage dans l'aménagement de son exploitation (accès, construction de bâtiments...).



### Ce que nous vous proposons

- Une visite sur site pour définir les objectifs et les besoins du client.
- Un diagnostic à partir de l'analyse de l'exploitation, de prises de vue...
- La remise d'un avant projet d'aménagements : amélioration des accès, plantations de haies, de massifs, de glacis, mise en valeur du patrimoine...
- L'aide à la conception et à la mise en œuvre du projet définitif.



### Résultats

- Une exploitation et des bâtiments mis en valeur dans leur environnement.
- Une amélioration du cadre de vie et des conditions de travail.
- Une plus value pour les projets touristiques.

## Public

- Tous les exploitants agricoles.
- Les porteurs de projets touristiques.

## Les +

- Un conseil personnalisé adapté à chaque situation.
- Des spécialistes en lien avec le réseau des associations locales de boisement.
- Un diagnostic reconnu dans le cadre du volet paysager du permis de construire.

## A savoir

- En cas de présence de monuments classés ou de sites naturels inscrits et en zone littorale, le diagnostic paysager complet doit être intégré à la demande de permis de construire.

**Chambre d'Agriculture de la Manche**  
Maison de l'Agriculture  
Avenue de Paris  
50000 SAINT-LÔ Cedex  
Tél. 02 33 06 49 91  
territoire@manche.chambagri.fr  
www.manche.chambagri.fr

